AssuranceRESPONSABILITÉ CIVILE



Justificatif à fournir au plus tard le jour de la rentrée

Tout étudiant doit obligatoirement, lors de l'inscription, justifier avoir souscrit :

Une assurance responsabilité civile scolaire et extra-scolaire couvrant toute l'année universitaire.

Cette assurance est obligatoire pour toutes les activités de votre vie étudiante (stages, activités sportives, sorties pédagogiques).

Les étudiants du département d'études **Génie Biologique Santé (GBS)**

BUT Génie Biologique parcours Diététique et Nutrition et parcours Biologie Médicale et Biotechnologie

Doivent obligatoirement souscrire à l'extension « risques professionnels liés au milieu paramédical et hospitalier »